



**Objet :**  
Signature d'un avenant aux services du Pôle Économique avec la société STAD'IN – M. Jonathan CANITROT

**DECISION du Président n° 2020-DP-21**

**Le Président,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L 5211-10, Vu la délibération du conseil de communauté de Comtal Lot et Truyère n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 par laquelle délégation de pouvoir est consentie à Monsieur le Président de la communauté de communes,**

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour signer les conventions portant conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**DECIDE**

De signer avec :

- L'entreprise STAD'IN, représentée par M. Jonathan CANITROT.

Un nouvel avenant dérogatoire à l'avenant 5 article 5 portant sur les modalités de sortie et d'utilisation de l'adresse du Pôle Economique après la fin du bail.

Cet avenant porte sur la prolongation de la date d'utilisation de l'adresse au Pôle Economique au 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION jusqu'au 31/08/2020.

Espalion, le 06.05.2020  
Le président  
Jean Michel LALLE



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421.1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.